

D2025-133

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Vérène, BIGOURET-DENAES Christine, COURNOL Stéphane, GAZET André, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Sébastien BOYER

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Jean-Louis CELSE à Isabelle COQUEL

Virginie MICHEL à Stéphane COURNOL

Arnaud BELZANNE à Isabelle JOURDY

Bruno TIRADON à Vérène SOLELIS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : EPL - Transformation de postes et ajustement du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème adjointe

Le Conseil municipal est informé que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

D2025-133

Il appartient donc au Conseil municipal, compte-tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Conformément aux Lignes Directrices de Gestion arrêtées le 26 novembre 2021 par arrêté municipal n° 2021-467, je propose l'avancement de grade de 5 agents titulaires à la Ville remplissant les conditions statutaires.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 23 octobre 2025,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 12 novembre 2025, sur le projet de suppression d'emploi,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *De créer :*
 - **2 emplois d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet**
- *De supprimer :*
 - **3 emplois d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet**
 - **2 emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet**
- *De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs comme suit, à compter du 1er janvier 2026 :*

Grade	Temps de travail	Ancien effectif budgété	Nombre de postes supprimés	Nombre de postes créés	Nouvel effectif budgété
adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet	5	3	0	2
adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	3	0	2	5
adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	temps complet	5	2	0	3
adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	temps complet	13	0	0	13

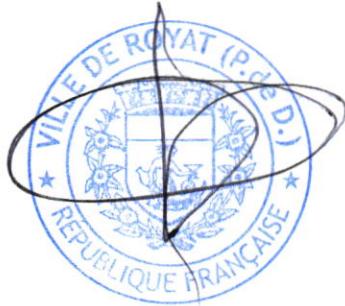
- *d'imputer les dépenses au chapitre 012 et aux articles correspondants du budget primitif 2026,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

D2025-133

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance